



Les essentiels JurisMedX

Une méthode, plusieurs terrains.

Domage : ce qui doit être établi, pas seulement ressenti

Un préjudice juridiquement indemnisable doit être concret, documenté et relié au fait reproché.

Laurence Petoud – Expert juridique

CAS Droits des patients & santé publique

www.jurismedx.ch – contact@jurismedx.ch

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



Concept :

Les essentiels JurisMedX sont nés d'une idée simple : rendre les contenus vraiment exploitables quand le temps manque, que les matières s'accumulent et qu'il faut pourtant comprendre, retenir, raisonner et agir.

Au lieu d'ajouter une couche de documents de plus, JurisMedX transforme un thème en ressource courte, dense, lisible et utile.

Le but n'est pas de simplifier bêtement.

Le but est de faire émerger l'essentiel sans perdre l'intelligence du sujet.

Ce que sont les Essentiels

Les essentiels JurisMedX sont des ressources condensées conçues pour aller droit au but : définitions, notions clés, vocabulaire utile, repères, pièges, réflexes et points d'attention.

Chaque essentiel repose sur la même logique : **clarifier, structurer, faire retenir et rendre réutilisable.**

Ce qu'on y trouve

Selon le thème et le public, un Essentiel peut prendre la forme de :

- Fiche courte
- Mini-guide
- Support de révision
- Synthèse méthodologique
- Version "réflexes"
- Version "pièges à éviter"
- Ressource téléchargeable directement

Pour qui

La collection est pensée pour plusieurs terrains :

- Étudiant·e·s en droit
- Assistants en médecine
- Soignant·e·s
- Assc
- Secrétaires médicales
- Personnel administratif hospitalier
- Autres publics à venir selon les besoins

La promesse

Même méthode.

Autre public.

Autre langage.

Même exigence.

Les essentiels JurisMedX : des bases solides, des formats utiles, une vraie logique de terrain.



Introduction

Le dommage est souvent présenté comme une évidence par la personne qui se plaint. Pourtant, juridiquement, il faut identifier ce qui est atteint, comment, avec quelle intensité, dans quelle durée et avec quelles conséquences concrètes. Sans dommage établi, la responsabilité civile ne tient pas, même si la situation a été désagréable.

Le réflexe central

Le dommage doit être établi, pas seulement affirmé.

Types de dommages à repérer

- atteinte corporelle ;
- frais médicaux ;
- perte de gain ;
- incapacité de travail ;
- frais supplémentaires ;
- atteinte durable à l'autonomie ;
- tort moral selon conditions ;
- dommage économique indirect.

Ce qu'il faut documenter

- nature de l'atteinte ;
- date d'apparition ;
- durée ;
- certificats ;
- factures ;
- examens ;
- évolution ;
- impact concret ;
- lien avec l'événement reproché.

Pièges classiques

- confondre mécontentement et dommage ;
- confondre complication et dommage indemnisable ;
- oublier la preuve du dommage ;
- réclamer une indemnité globale sans pièces ;
- mélanger plusieurs événements.

Point JurisMedX

Le droit ne paie pas une contrariété parce qu'elle est formulée avec conviction. Il indemnise un dommage établi, selon des conditions.

Conclusion

Un dommage mal identifié affaiblit tout le raisonnement, même quand le dossier semble émotionnellement convaincant.